

Deux passeports pour les enfants

L'Association des hommes du Luxembourg a relevé récemment les problèmes qui peuvent se poser en rapport avec les papiers d'identité des mineurs dans le cas où leurs parents vivent dans une situation de séparation ou de divorce. L'AHL estime que, dans de tels cas, chacun des deux parents doit pouvoir disposer d'un passeport ou d'une carte d'identité de son ou de ses enfants. Il serait ainsi garanti que le parent gardien tout comme le parent non gardien exerçant son droit de visite et d'hébergement pourront librement voyager avec leurs enfants. L'AHL souligne que les textes législatifs concernant le passeport biométrique prévoient déjà maintenant que «dans des cas exceptionnels et pour des motifs dûment justifiés, un deuxième passeport peut être délivré aux ressortissants luxembourgeois qui en font la demande.» A cette fin, l'association demande de changer la législation actuelle.